

SUIS-JE SÉDÉVACANTISTE ?

Parce que nous sommes dans le domaine du témoignage de la foi catholique, je vous répons un oui *simpliciter*, et même un double oui à cette question.

La raison première, principale, essentielle, est un fait : il n'y a actuellement personne sur le Siège de Saint-Pierre qui soit Pape, investi de l'autorité pontificale, revêtu de la puissance souveraine que Notre-Seigneur Jésus-Christ a confiée à saint Pierre et à ses successeurs, possédant la plénitude du triple pouvoir sur l'Église catholique. Cette affirmation n'émane pas d'un jugement d'opinion, elle est la conclusion immédiate et inéluctable d'une impossibilité dans la foi : il est impossible d'être Pape et simultanément d'assumer l'héritage de Vatican II, ses hérésies explicites ou implicites, sa réforme liturgique protestante, sa *praxis* destructrice de la foi, des sacrements et de la vie chrétienne. Ce constat d'impossibilité est immédiatement fondée sur l'enseignement infaillible que l'Église donne à propos d'elle-même ; je connais donc cette impossibilité par et dans la lumière de la foi. Ce n'est pas le lieu de donner les preuves, de réitérer les raisonnements, de manifester les points clefs de cette impossibilité : je me contente de répondre à la question posée. Oui, le Siège est vacant.

À cette raison j'ajoute une seconde, accidentelle, anecdotique. L'étiquette de *sédévacantiste* est infâmante, c'est un fait ; elle sonne généralement comme une condamnation. Comme elle est attribuée à ceux qui, malgré leurs défauts, leurs insuffisances voire leurs égarements, s'efforcent dans la situation actuelle d'exercer l'intégrité de la foi catholique : alors, je la prends et je ne la récus pas. Je ne vais pas, Dieu m'en préserve, me désolidariser des combattants alors que les coups pleuvent ; je ne vais pas proférer un « je ne connais pas cet homme » : ce serait lâcheté. Je réclame ma part d'infamie.

Mais ma réponse ne s'arrête pas là. Car j'y dois ajouter un *non* relatif, *secundum quid*, un double *non*. Je précise qu'un *non secundum quid* ne vient pas infirmer un oui émis *simpliciter*. S'il faut répondre par *oui* ou par *non*, la réponse est oui. Mais il est nécessaire d'apporter des précisions qui me semblent d'importance.

Tout d'abord, je n'aime pas le néologisme *sédévacantisme*, parce qu'il donne l'impression d'être une doctrine particulière, un courant parmi d'autres, un parti théologique : or il n'en est rien. C'est même l'inverse qui est vrai : pour affirmer qu'aujourd'hui nous avons un Pape qui gouverne la sainte Église, il faut controuver des doctrines anti-infaillibilistes, désobéissantistes, liberté-religieusistes *et tutti quanti* ; tandis que le sédévacantisme se caractérise par la volonté d'appliquer la doctrine universelle, pérenne, obligatoire de l'Église catholique à la situation du Siège apostolique. Même si quelqu'un pense qu'ils ont tort, il ne trouvera chez les sédévacantistes en tant que tels aucune *doctrine* nouvelle.

Le sédévacantisme n'est pas un principe ni un système, il est une conclusion, il est un fait qu'on désire voir disparaître au plus tôt. Voilà pourquoi l'appellation *sédévacantiste* me semble incongrue.

Un apologue me fera comprendre. Je regarde par la fenêtre et dis à un ami plongé dans son journal : il pleut. Lui qui regarde la météo à la télévision – et s'en contente – me dit que c'est impossible : on a annoncé le beau temps pour la journée. Je regarde à nouveau, je vérifie que ce

n'est pas le voisin du dessus qui me fait une farce, que ce n'est pas l'arrosage du voisin d'à côté qui est mal réglé, que mes lunettes sont propres, puis j'affirme à nouveau qu'il pleut, puisque de l'eau tombe d'un nuage flottant dans le ciel! Et mon ami de me dire: tu n'es qu'un *pluvialiste*! Pluvialiste? Non, mais réaliste, certainement. Sédévacantiste? Non, mais catholique, certainement.

Le seul qualificatif que je revendique est celui de catholique, et catholique romain. Avec la grâce de Dieu, je n'ai pas d'autre volonté, je n'ai pas d'autre doctrine, je n'ai pas d'autre appartenance.

Ensuite, c'est la seconde raison de tempérer mon *oui*, j'éprouve une sympathie, je donne une adhésion à ce qu'on nomme (d'un terme bien malheureux à mon avis) la *thèse de Cassiciacum*. J'adhère surtout à son principe fondamental: l'*intention théologale*. Quand le R. P. Guérard des Lauriers a élaboré cette thèse pour rendre compte de la situation de l'Église, il a mis en œuvre le principe adéquat: devant une crise dont l'ampleur et la profondeur obligent à remettre en cause l'existence de l'autorité pontificale dans un sujet paraissant en jouir (pour une autre cause que l'invalidité de l'élection), il faut que le regard porté soit vital, qu'il se tienne à l'intérieur même de l'acte de foi théologale: il aura une portée réelle, il fera discerner la vérité, il permettra de conclure. Autrement dit, il faut affirmer tout ce que la foi catholique nous contraint d'affirmer, nier tout ce qu'elle nous contraint de nier... et s'en tenir là. Recourir à des éléments qui sont d'une certitude d'ordre inférieur – des faits non certifiés, des raisonnements qui n'atteignent pas à cette lumière théologale, des théories théologiques (comme celles sur le Pape hérétique) que l'Église n'a pas intégrées à sa propre doctrine etc. – peut aider à comprendre, peut conforter dans la certitude de la légitimité de la conclusion, mais ne permet pas de conclure catégoriquement.

— *C'est un peu paralysant, non ?*

— Je m'exprime de façon trop alambiquée pour qu'il apparaisse que si cette intention théologale exclut les jugements sur les personnes et les conclusions hasardeuses, elle permet d'atteindre une certitude qui relève de la foi catholique. Ce qu'on « perd » en extension, on le gagne en compréhension. Au demeurant, je n'entends pas prouver la *thèse de Cassiciacum*, mais exposer en quel sens je suis sédévacantiste.

Une précision s'impose cependant. Le Père Guérard des Lauriers, tant en raison de son principe qu'en raison de son argument (induction fondée sur l'ensemble des actes de Vatican II-Paul VI) a usé de la distinction *pape materialiter / Pape formaliter* qui est au cœur de sa thèse. Cette distinction doit être « mise à jour »: le *materialiter* attribué Paul VI incluait une réalité juridique du fait qu'il était le sujet élu. Mais par la suite, l'élection a disparu avec la disparition des cardinaux (les nouveaux nommés ne l'étant pas vraiment parce que la nomination est un acte de juridiction). Le *materialiter* qu'on peut attribuer à Benoît XVI est beaucoup plus ténu: il ne reste rien de l'ordre juridique, il ne reste qu'un fait public (*l'être-là*) qui n'est qu'une disposition prochaine à être reconnu par l'Église universelle en cas de rupture avec la nouvelle religion de Vatican II. Il y a encore une continuité (qui n'est pas sans incidence sur l'apostolicité de l'Église) mais cette continuité est une continuité en puissance.